

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 2

01 – AIN

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURG-EN-BRESSE

Ventes et cessions

350 716 056 RCS Bourg-en-Bresse.

GUY SAS.

Forme : Société par actions simplifiée à associé unique.

Capital : 200000.00 EUR.

Adresse : Zone Artisanale Pierre Fondelle, 01580 Izernore.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE GUY SAS Société par actions simplifiée au capital de 200 000 euros Siège social : Zone Artisanale Pierre Fondelle, 01580 IZERNORE 350 716 056 RCS BOURG EN BRESSE ET APNYL Société par actions simplifiée au capital de 1 414 177 euros Siège social : Zone Artisanale Pierre Fondelle, 01580 IZERNORE 967 502 956 RCS BOURG EN BRESSE AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à IZERNORE du 31 mai 2022, La Société GUY SAS, Société par actions simplifiée, au capital de 200 000 €, dont le siège social est situé Zone Artisanale Pierre Fondelle, 01580 IZERNORE, immatriculée 350 716 056 RCS BOURG EN BRESSE Et La Société APNYL, Société par actions simplifiée, au capital de 1 414 177 €, dont le siège social est situé Zone Artisanale Pierre Fondelle, 01580 IZERNORE, immatriculée 967 502 956 RCS BOURG EN BRESSE, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la Société GUY SAS par la Société APNYL. La société GUY SAS ferait apport à la Société APNYL de la totalité de son actif, soit 2 981 785 €, à charge de la totalité de son passif, soit 1 195 805 €. La valeur nette des apports est de 1 785 980 €. La Société EPI DISTRIBUTION, Société à responsabilité limitée au capital de 6 435 460 €, dont le siège social est situé Zone Artisanale Pierre Fondelle, 01580 IZERNORE, détenant 100 % du capital social de la Société GUY SAS, Société absorbée et 99 % du capital social de la Société APNYL, Société absorbante, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2022, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la Société GUY SAS depuis le 1er janvier 2022 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la Société APNYL. La Société GUY SAS sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le 30 juin 2022. Les créanciers de la Société absorbante, ainsi que ceux de la Société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le

Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé : - au greffe du Tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE pour la Société GUY SAS en date du 1er juin 2022, - au greffe du Tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE pour la Société APNYL en date du 1er juin 2022. Pour avis.

